

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIIN 2017

(Annexe au Registre des Délibérations)

Election du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de Mme Stéphanie SURENDIRAN, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du jeudi 27 avril 2017**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Accord donné à la Société du Grand Paris de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle AE 0019 – Gare du Grand Paris Express Blanc-Mesnil centre.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la SOCIETE DU GRAND PARIS à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet de création d'une gare de la ligne 16 du Grand Paris Express sur la parcelle AE0019.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Accord donné à la Société du Grand Paris de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle AY 0501 – Ouvrage annexe n° 104P.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la SOCIETE DU GRAND PARIS à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet de création d'une gare de la ligne 16 du Grand Paris Express sur la parcelle AY0501.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Projet urbain sis 156, avenue Pasteur : principe de désaffectation et de déclassement de la parcelle cadastrée section BK n° 29 d'une superficie de 19 012 m² affectée au domaine public communal.

Le Conseil Municipal,

ACTE le principe de désaffectation et de déclassement de la parcelle BK n°29.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Projet urbain sis 156, avenue Pasteur : cession de la parcelle cadastrée section BK n° 29 d'une superficie de 19 012 m² au profit de la société OGIC Ile-de-France Est.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession, par phase, de la parcelle BK n°29, propriété de la Ville au profit de la société OGIC ILE-DE-FRANCE EST.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte et documents afférents à cette cession.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Projet urbain sis 156, avenue Pasteur : accord donné à OGIC Ile-de-France Est de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la société OGIC ILE-DE-FRANCE EST à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Demande de permis de construire et d'aménagement du nouveau CTM sis 2, avenue Albert Einstein.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et d'aménagement du nouveau CTM sis 2, avenue Albert Einstein.

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Compte-rendu d'utilisation de la
Dotation de Solidarité Urbaine et
de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.)
– année 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE ce compte-rendu quant à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (D.S.U.C.S.) au titre de l'année 2016 comme suit :

Projet	Montant des actions/travaux	Autres subventions	Utilisation de la DSUCS
Actions d'accompagnement sanitaire et social en direction des familles	72 703,39 €	5 925,00 €	66 778,39 €
Actions culturelles	9000,00 €	0,00 €	9000,00 €
Actions en direction de la jeunesse et des sports	2 411 088,02 €	0,00 €	2 411 088,02 €
Actions en direction de l'enfance (enseignement – formation)	1 300 601,90 €	0,00 €	1 300 601,90 €
Contrat de Ville (CDV) et Urbanisme	3 271 443,39 €	0,00 €	3 271 443,39 €
TOTAL	7 064 836,70 €	5 925,00 €	7 058 911,70 €

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Compte-rendu d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) – année 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE ce compte-rendu quant à l'utilisation fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) au titre de l'année 2016.

Projet	Montant	Autres subventions	Utilisation du FSRIF
Travaux au Théâtre du Blanc-Mesnil et la médiathèque	171 380,98 €		171 380,98 €
Travaux au marché du centre	94 227,84 €		94 227,84 €
Réfection de voirie en Ville	1 990 761,08 €		1 990 761,08 €
Réfection de la rue Santos Dumont	820 100,44 €	422 400,00 €	397 700,44 €
Réfection de l'éclairage public en Ville	243 544,29 €		243 544,29 €
Pose d'un ascenseur à l'hôtel de Ville	232 030,63 €	183 702,31 €	48 328,32 €
Vidéo protection	1 847 855,08 €	28 800,00 €	1 819 055,08 €
TOTAL	5 399 900,34 €	634 902,31 €	4 764 998,03 €

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Réaménagement de la garantie d'emprunt contracté par la société « Toit et Joie ».

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Autorisation donnée au Maire de signer la convention de transfert des prêts initialement contractés par l'O.P.I.E.V.O.Y. au profit de l'O.P.H. 93.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire de signer la convention de transfert établie par le Groupe Caisse des Dépôts – Etablissement public/ Direction des fonds du d'épargne.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention de réservation de logements sociaux entre la Ville et la société OSICA.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention de réservation de logements sociaux entre la Ville et la société OSICA ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Approbation de la fusion-absorption de la SEM DELTAVILLE par la SEM SEQUANO AMENAGEMENT.

Le Conseil Municipal,

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE le projet de modification des statuts et notamment de l'objet social de SEQUANO AMENAGEMENT,

APPROUVE le traité de fusion tel qu'il a été présenté et toutes ses conséquences,

APPROUVE la répartition du capital telle qu'elle résultera de la fusion et/ou d'aménagements préalables, ainsi que la répartition future des postes au sein du conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT post fusion ;

APPROUVE le principe de nomination de 17 censeurs au Conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT ;

DONNE pouvoir au représentant de la ville du Blanc-Mesnil à l'assemblée générale de SEQUANO AMENAGEMENT en vue :

- D'APPROUVER les nouveaux statuts et notamment le projet d'extension de l'objet social ;
- D'APPROUVER le projet de fusion ;
- D'APPROUVER toute autre décision liée à cette opération et en facilitant la réalisation ;
- D'APPROUVER la répartition du capital telle qu'elle résultera de la fusion et/ou d'aménagements préalables ainsi que la répartition future des postes au sein du conseil d'administration ;
- D'APPROUVER la création de 17 postes de censeurs ;

Approbation de la fusion-absorption de la SEM DELTAVILLE par la SEM SEQUANO AMENAGEMENT.

- D'APPROUVER la nomination des censeurs proposés ;

CONFIRME la désignation de monsieur Thierry MEIGNEN, maire de la Ville du Blanc-Mesnil, à l'assemblée spéciale des représentants des collectivités ne disposant pas directement d'un poste d'administrateur au conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT *post fusion*, et lui donner pouvoir pour renouveler le président actuel ou élire un nouveau président, et pour élire ou renouveler le représentant de l'Assemblée Spéciale des Villes au sein du conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT ;

APPROUVE en tant que de besoin, le maintien du principe d'organisation de la direction générale de SEQUANO AMENAGEMENT *post fusion* qui est actuellement celui de la dissociation des fonctions du Président du conseil d'administration et du directeur général et d'autoriser le représentant de la ville du Blanc-Mesnil au conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT à confirmer, si nécessaire, le principe de cette dissociation.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Demande d'autorisation de dépôt de permis de construire pour la création de deux classes supplémentaires à l'école élémentaire Jules Guesde.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la création de deux classes supplémentaires à l'école élémentaire Jules Guesde ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

EPT – Transfert de personnel entre la Ville et l'EPT Paris Terres d'envol.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le transfert au 1^{er} juillet 2017, du personnel chargé de l'exercice des compétences « Eau et Assainissement », « rénovation Urbaine » et « Politique de la ville » de la commune du Blanc-Mesnil à l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol soit :

Pour la compétence Eau et Assainissement :

Emploi	Grade	Quotité
1 responsable Assainissement	Agent de Maîtrise	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique Pal 1 ^{ère} CL	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique Pal 1 ^{ère} CL	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique Pal 2 ^{ème} CL	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique	100
1 agent de salubrité	Adjoint technique	100
1 gestionnaire des réseaux Assainissement	Technicien Pal 1 ^{ère} CL	100

EPT – Transfert de personnel entre la Ville et l'EPT Paris Terres d'envol (suite).

Pour la compétence Politique de la Ville /Rénovation Urbaine:

Emploi	Grade	Quotité
1 Responsable NPNRU PRU et GUP	Attaché	100
1 chargé de mission PRU	Attaché	100
1 chargé de contrat de ville PDV	Attaché	100

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière culturelle				
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 2/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 6.75/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 7/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 3.25/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 4/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 4.25/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 4.75/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 6/20 ^{ème}	2	-1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 8/20 ^{ème}	0	+1	1

Modification du tableau des effectifs (suite).

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 9.75/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 10/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 10.25/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 12/20 ^{ème}	2	-1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 14/20 ^{ème}	1	-1	0
Filière technique				
Adjointes techniques	Adjoint technique à TC	302	-2	300
Filière médico-sociale				
Agents sociaux	Agent social	11	+1	12
Agents sociaux	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	3	+1	4

Modification du tableau des effectifs (suite).

Filière administrative				
Adjoint administratifs	Adjoint administratif	83	-1	82
Rédacteurs	Rédacteur	20	+1	21
Attachés	Attaché à TNC 14/35 ^{ème}	0	+1	1
Attachés	Attaché	52	-1	51
Attachés	Attaché principal	9	-1	8
Filière animation				
Animateurs	Animateur	23	-1	22

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Véhicules de fonction et véhicules de service avec autorisation de remisage à domicile.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement d'utilisation des véhicules de fonction et de service, avec autorisation de remisage à domicile ;

APPROUVE la liste des véhicules et de leur affectation aux services ;

ATTRIBUE un véhicule de fonction au Directeur Général des Services de la collectivité.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention de mise à disposition de véhicules avec le commissariat de police.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention avec le ministère de l'intérieur ;

AUTORISE monsieur le maire à la signer ;

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Demande de subvention, au titre de la Dotation d'Action Parlementaire, pour la création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux sur le plateau Montillet.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux sur le plateau Montillet ;

AUTORISE monsieur le Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France à solliciter la subvention de 18 000 € au titre de la Dotation d'Action Parlementaire ;

APPROUVE le plan de financement ;

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Adhésion au « Réso Commerce » de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis (C.C.I.).

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adhésion au « Réso Commerce » pour une durée d'un an et pour un coût annuel de 1 000 € ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la fiche correspondant à cette adhésion et tout document se rapportant à ce dossier ;

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Fonds de participations des habitants.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE aux associations ou aux groupes d'habitants, conformément aux tableaux présentés par thématiques ci-dessus, une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant global de 8 400 € ;

AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Déclaration des antennes jeunesse de la Ville auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la déclaration des antennes jeunesse de la Ville auprès de la D.D.C.S.,

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter auprès de la caisse d'allocations familiales une aide à l'investissement pour la création de ces antennes jeunesse,

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter toutes aides financières auprès d'autres partenaires,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous documents y afférents,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention de fonctionnement aux amicales de locataires.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2017, à chacune des amicales de locataires suivantes :

- Marcel Alizard
- Résidence du Cèdre
- Vacher
- Pierre Montillet.
- Victor Hugo
- Quatre Tours

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention partenariale entre EDF et la Ville.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention partenariale entre EDF et la Ville ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Conservatoire à Rayonnement Départemental –
Renouvellement de demande de subvention au
Ministère de la Culture et de la Communication –
D.R.A.C. Ile-de-France.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la poursuite des projets « Initiation de construction d'un cursus du département des musiques actuelles à visée professionnelle » et « Initiation de construction d'un cursus des pratiques vocales enfant-adolescent-adulte en pratique amateur et à visée professionnelle » ;

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une demande de subventions auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – D.R.A.C. Ile-de-France ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à cette demande de subvention ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Création de tarifs pour la mise à disposition du Théâtre du Blanc-Mesnil – année 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création de tarifs pour la mise à disposition du Théâtre du Blanc-Mesnil à appliquer à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

APPROUVE la grille des tarifs ainsi qu'il suit :

Tarifs Pour la mise à disposition du Théâtre	
Théâtre en ordre de marche / jour Salle BARBARA	2 500 € T.T.C.
Théâtre en ordre de marche / jour Auditorium BETSY JOLAS	1 500 € T.T.C.
Galerie CHRISTIAN BOLTANSKI / jour	750 € T.T.C.
Régisseur son/lumière/plateau Taux horaire brut revalorisable en fonction de la grille des salaires des intermittents du spectacle auquel seront ajoutées les charges	18 € bruts de l'heure
Frais de repas forfait/repas pour les intermittents du spectacle	14 €

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Création de tarifs pour la mise à disposition du
Théâtre du Blanc-Mesnil – année 2017 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Concours départemental des écoles fleuries pour et par l'enfant – année 2016/2017.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE ces subventions aux coopératives des établissements affiliés à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) comme suit :

Ecoles	Nbre de classes	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total
Maternelles					
P. Langevin	5	250 €	364 €		614 €
Rose Blanc	3	250 €	218 €		468 €
<i>Sous total</i>	8	500 €	582 €	0 €	1 082 €
Elémentaires					
J. Jaurès 1er prix	1	250 €	73 €	100 €	423 €
A. et J. Lurçat	2	250 €	145 €		395 €
<i>Sous total</i>	3	500 €	218 €	100 €	818 €
<i>Total</i>	11	1 000 €	800 €	100 €	1 900 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Concours départemental des écoles fleuries pour
et par l'enfant – année 2016/2017 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour le plan de rénovation des équipements d'accueil de jeunes enfants au multi-accueil Robert Frégossy.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour le plan de rénovation équipement d'accueil de jeunes enfants ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante ;

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Mise en place d'un règlement intérieur commun à l'ensemble des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants de la Ville.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur commun à l'ensemble des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants de la Ville ;

AUTORISE monsieur le Maire à le signer.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Remplacement de madame Patricia BOUR au sein du Conseil d'Administration de l'association M.I.R.E.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la levée du vote à bulletin secret pour le remplacement de madame Patricia BOUR Conseil d'Administration de l'association M.I.R.E., conformément au règlement intérieur.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

<p>Remplacement de madame Patricia BOUR au sein du Conseil d'Administration de l'association M.I.R.E.</p>	<p>PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil Réunies pour l'emploi (M.I.R.E), au scrutin uninominal à mains levées, comme suit :</p> <p>Votants : 43 Blancs et nuls : / Exprimés : 32 Nombre de siège à pourvoir : 1</p> <p>A obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - candidat présenté par la Majorité Municipale : 32 voix. M. Jean-Philippe RANQUET, Adjoint au Maire. <p>PROCLAME élu pour siéger au sein de l'association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil Réunies pour l'emploi (M.I.R.E) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Philippe RANQUET, Adjoint au Maire
<p>Décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	<p>M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>